

FORMATION DROITS ET DEVOIRS DES ÉLU.ES.

ACCESSIBLE EN LIGNE SUR INSCRIPTION

FORMATION EN VIDÉO SUR NOTRE ESPACE NUMÉRIQUE

formations.leformateurdescollectivites.fr



TOUTE L'ANNÉE 2020

VIDÉO : Règlement intérieur du conseil municipal et des assemblées délibérantes
Vidéo en ligne sur inscription
par Raymond Avrillier, adjoint au maire honoraire de Grenoble

Une documentation sera accessible dans votre espace personnalisé

Accessible en ligne sur inscription

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au 06 07 95 86 01

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu territorial, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de votre collectivité.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : **FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 8 avril 2019. DÉPARTEMENT 39.**

Formations d'élu-e-s par Le Formateur des collectivités

FORMATION DROITS ET DEVOIRS DES ÉLU.ES.

Formation en vidéo sur notre espace numérique
formations.leformateurdescollectivites.fr

INSCRIPTION via votre collectivité

Coupon au dos à faire signer avec cachet de votre collectivité.

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

Formation Droits et devoirs des élu.es. (en vidéo sur notre espace numérique)

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :

- | | | | |
|---|------|---|--------|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitants | 100€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 | 450€ |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 | 150€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 | 600€ |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 | 200€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 | 800€ |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 | 250€ | Parlementaires, Conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille | |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 | 300€ | <input type="checkbox"/> | 1 000€ |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 | 350€ | | |
| <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 | 400€ | | |

Signature de l'élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité

Bulletin à retourner à : **NOUVELLE ADRESSE : FDC, le formateur des collectivités** 20 rue Richebourg 39000 Lons le Saunier
ou à contact@leformateurdescollectivites.fr